

# Communauté de Communes Inter Caux Vexin

## Bureau Communautaire Séance du 19 mars 2018

### NOTE DE SYNTHÈSE

#### 1. Voirie - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. (DETR) 2018 - Délibération.

##### Rapport

Rapporteur	M. LESELLIER
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à M. Paul LESELLIER, Vice-Président en charge de la Voirie, qui présente aux membres du Bureau Communautaire le projet de programme de travaux de voirie pour l'exercice 2018.

Ce programme représente un montant de travaux estimé à 966 452 € HT.

##### Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire est invité à délibérer, afin :

- D'adopter le projet qui lui est présenté
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2018
- D'arrêter le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR au taux de 30% du coût HT des travaux Moins les Communes non éligibles (+ de 2000 habitants)	256 006,20 € HT
Subvention du Département :	125 000,00 € HT
Total subvention (DETR + Département) :	381 006,20 € HT
Solde hors subvention :	585 445,80 € HT
Dont Fonds de concours des communes au taux de 25 %	146 361,45 € HT
Dont Part revenant au maître d'ouvrage :	439 084,35 € HT
- dont Emprunt :	100 000,00 € HT
- dont Fonds propre :	339 084,35 € HT

- De prévoir l'inscription au BP 2018 des dépenses et recettes correspondantes
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et conventions en découlant

Nombre de votants	
Votes pour	
Votes contre	
Abstention	

## 2. Etude complémentaire d'identification de cavité pour l'extension de la ZAC POLEN à Eslettes – Attribution.

### Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à M. Eric HERBET, Vice-Président en charge du Développement Economique, qui rappelle au Bureau Communautaire qu'une première phase d'investigation a été réalisée en 2017 afin de lever une partie des indices de cavité pour l'extension de la ZAC POLEN à Eslettes. Mais des investigations complémentaires doivent être réalisées. Dès lors, il convient de lancer, et de signer, un nouveau marché distinct à cette fin.

A la date de remise des candidatures et des offres, le 12 Février 2018 à 12 h00, trois entreprises (Explor-E, ALTHEA et SEMOFI) ont remis leur pli, toutes dans les délais impartis (pour 61 retraits). Les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont ouvert les plis remis, le 13 Février 2018 à 14h00, en présence de Paul LESELLIER, Vice-Président.

Après analyse le 23 Février 2018, par la Commission « ad hoc » constituée à cet effet, cette dernière s'est prononcée favorablement en faveur de l'entreprise « Explor-E» (cf. offre en PJ 1), pour un montant de 70 473,50 € HT.

Monsieur le Président propose au Bureau communautaire de l'autoriser à signer le marché correspondant.

Vu la délibération n°2017-02-27-020 organisant les délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire

Vu les textes de la commandes publics (et notamment l'ordonnance n°2016-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics),

Vu l'avis favorable de la commission « ad hoc » réunie le 23 Février 2018

## Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire est invité à délibérer, afin :

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et tous les actes en découlant
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder à toute mesure nécessitant sa mise en œuvre
- de prévoir l'inscription au BP 2018 des dépenses et recettes correspondantes

Nombre de votants	
Votes pour	
Votes contre	
Abstention	

### 3. Développement économique – cavités sur ZAE Polen 2 - demande de subvention DETR – Délibération

#### Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à M. Eric HERBET, Vice-Président en charge du Développement Economique, qui rappelle au Bureau Communautaire qu'une première phase d'investigation a été réalisée en 2017 afin de lever une partie des indices de cavité pour l'extension de la ZAC POLEN à Eslettes. Mais des investigations complémentaires doivent être réalisées.

Dès lors, après mise en concurrence conformément à la réglementation de la commande publique, un nouveau marché distinct a été attribué à l'entreprise « Explorer E » (cf. délibération précédente). M. Eric HERBET, Vice-Président en charge du Développement Economique, précise aux élus que ce type de prestation est désormais éligible à la DETR 2018, pour les investigations de sondages mais également le comblement de cavités souterraines sur la zone d'activités du Polen 2

## Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire est invité à délibérer, afin :

- D'adopter le projet comprenant :
  - Une campagne d'identification de cavités souterraines (estimation initiale : 140 000 € HT). Montant après mise en concurrence : 70 473,50 € HT.
  - Comblement des dites cavités estimé à : 100 000,00 € HT
  - Total : 170 473,50 € HT

- D'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2018
- D'arrêter le plan de financement suivant :  
 Subvention Etat DETR au taux de 30% du coût HT des travaux : 51 142,05 € HT  
 Part revenant au maître d'ouvrage (Fonds propre) : 119 331,45 € HT
- De prévoir l'inscription au Budget Annexe « Polen 2 » 2018 des dépenses et recettes correspondantes
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et conventions en découlant

Nombre de votants	
Votes pour	
Votes contre	
Abstention	

## 4. Développement économique – travaux de viabilisation phase 1 ZAE Polen 2 - demande de subvention DETR – Délibération

### Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à M. Eric HERBET, Vice-Président en charge du Développement Economique, qui rappelle au Bureau Communautaire l'état d'avancement de l'extension de la ZAE POLEN à Eslettes.

A ce jour, notre EPCI, compétent en matière de développement économique, a déjà mené plusieurs études préalables : dossier de création, dossier de réalisation, cahier des charges architectural urbain et paysager, groupement de maîtrise d'œuvre

Notre territoire, en phase de mutation économique, est marqué par la disparition progressive des industries traditionnelles de la vallée du Cailly, à l'image de la fermeture de l'établissement Legrand à Montville, et par la faiblesse du secteur tertiaire de niveau supérieur.

Notre intercommunalité, issue d'une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017, se caractérise par un dynamisme démographique mais un déficit d'emploi local, ainsi que le confirment des analyses récentes (Agence d'Urbanisme, Seine Maritime Attractivité, Rouen Normandy Invest, .....).

Les études préalables ont fait apparaître sur le territoire une offre foncière disponible de 30 ha susceptible de permettre l'implantation d'entreprises sur des parcelles de 5 à 10 ha l'unité, le long de l'axe A 151.

Outre l'impérieuse nécessité de promouvoir rapidement du foncier économique capable de satisfaire les demandes d'implantations exogènes, nous devons également traiter des demandes de relocalisation d'établissement à l'étroit dans le tissu urbain et contraint de la vallée du Cailly. Nous souhaitons aussi produire une offre foncière de qualité, en capacité d'accompagner la volonté de développement de plusieurs entrepreneurs déjà installés sur la ZAE Polen 1, telles que l'établissement Normanver Glass.

Par souci d'une consommation sobre d'espace, cette implantation en continuité de la ZAE Polen 1 a pour objectif d'organiser l'offre foncière et immobilière à vocation économique, en harmonie avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) hérité de l'ex « Pays Entre Seine et Bray ». Cette localisation offre également une bonne visibilité et une excellente accessibilité aux réseaux structurants limitrophes (A 151, A 150, A 29, A 28, et A 13).

Outre le développement de l'activité et de l'emploi, la réalisation de la ZAE Polen 2 s'inscrit comme le volet opérationnel de la stratégie de développement territorial et se conforme aux orientations régionales du SRDEIL.

Réponse volontariste de la CCICV en matière d'offre territoriale à vocation économique et garant d'une planification spatiale cohérente, cette nouvelle ZAE prend en compte les enjeux de développement durable, à savoir :

- Assurer le développement économique en pérennisant l'installation et le développement des entreprises
- Consolider le développement social en favorisant l'emploi et la qualité de vie des usagers des zones d'activités et des riverains,
- Préserver l'espace et le cadre de vie en limitant les impacts, en respectant la réglementation environnementale et en réduisant l'impact visuel cette zone.

Cette ZAE Polen 2 n'aura pas vocation à accueillir des distributeurs commerciaux de type supermarchés, hypermarchés et autres discounteurs. Enfin, l'accent sera mis sur l'aménagement numérique du territoire via une offre en très haut débit raccordée au déploiement du réseau de Seine Maritime Numérique.

Sur une surface de 31 hectares dont 21 commercialisables, cette extension est estimée à ce jour à 8 321 555 € selon le budget prévisionnel détaillé ci-joint. Conformément à vos recommandations relatives au phasage pragmatique des travaux, la présente demande de subvention porte sur la seule première phase de travaux de viabilisation évaluée à 2 759 363 € HT.

Afin d'accompagner les signaux de reprise économique, la CCICV souhaite relever le défi de l'investissement public pertinent, favorisant la création et l'essor des PME. Les capacités financières limitées de notre EPCI nécessitent cependant de mobiliser les rares financements publics prêts à soutenir efficacement l'activité et l'emploi non délocalisable.

## Délibération

A cette fin, Monsieur le Vice-Président propose au Bureau Communautaire de solliciter une subvention au taux le plus élevé au titre de la DETR 2018. Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire est invité à délibérer, afin :

- D'adopter le projet présenté dans le rapport et chiffré selon le budget prévisionnel de la ZAE à 2 759 363 € HT
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2018
- D'arrêter le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR au taux de 30% du coût HT des travaux :	827 808,90 € HT
Subvention Région Normandie :	413 905,00 € HT
Part revenant au maître d'ouvrage (Emprunt) :	1 517 649,10 € HT

- De prévoir l'inscription au Budget Annexe « Polen 2 » 2018 des dépenses et recettes correspondantes
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et conventions en découlant

Nombre de votants	
Votes pour	
Votes contre	
Abstention	

## 5. Méthaniseur – Information complémentaire

### Rapport

Rapporteur	M. ADER
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Matthias ADER, Vice-Président en charge de la compétence éponyme, qui apporte des compléments à l'état d'avancement du projet de méthaniseur suite à la réunion de sa commission.

## 6. Contractualisation Normandie force 3 – projets recensés et calendrier – Information

### Rapport

Rapporteur	M. CHAUVET
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Patrick CHAUVET, Vice-Président en charge de la compétence Aménagement du territoire, qui rappelle au Bureau Communautaire les principes du nouveau dispositif contractuel territorial.

M. CHAUVET informe également le Bureau Communautaire :

- Des échanges intervenus lors de sa commission réunie le 12 mars dernier

- De la réunion technique intervenue entre les services de la Région, du Département et de la Communauté de Communes le 13 mars dernier
- D'un premier recensement des projets détectés et de leur éligibilité relative à Normandie Force 3

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire est invité à exprimer ses orientations relatives au calendrier et à la méthode.

## 7. Leader – Présentation du dispositif et opportunité de collaboration.

### Rapport

Rapporteur	M.
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Sous réserve de la participation de M. Xavier LEFRANCOIS (Président du PETR du Pays de Bray)

## 8. Développement économique - Attribution du marché d'entretien des espaces verts de la zone d'activités du Moulin d'Ecalles – Délibération.

### Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à M. Eric HERBET, Vice-Président en charge du Développement Economique qui informe le Bureau Communautaire que l'entretien de la ZA du Moulin d'Ecalles doit être prescrit très bientôt, dans la mesure où la saison de pousse repart.

A cet effet, il convient de procéder à une mise en concurrence, et de signer un nouveau marché à cette fin, pour une durée d'un an. Un marché global d'entretien du territoire de la Communauté de Communes est programmé pour 2019.

A la date de remise des candidatures et des offres, le 12 Mars 2018 à 12 h00, trois entreprises (STEINMETZ, DEQUESNE et Art et Paysage), ont remis leur pli, toutes dans les délais impartis.

Après étude par le service achat, le rapport d'analyse des offres propose l'entreprise « DEQUESNE», pour un montant de 39 185.00 € HT. Monsieur le Président propose au Bureau communautaire de l'autoriser à signer le marché correspondant (cf offre PJ 2).

Vu la délibération n°2017-02-27-020 organisant les délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire

Vu les textes de la commandes publics (et notamment l'ordonnance n°2016-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics),

Vu le rapport d'analyse des offres

## Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire est invité à délibérer, afin :

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et tous les actes en découlant
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder à toute mesure nécessitant sa mise en œuvre
- de prévoir l'inscription au BP 2018 des dépenses et recettes correspondantes

Nombre de votants	
Votes pour	
Votes contre	
Abstention	

## 9. Préparation du BP 2018 – Information

### Rapport

Rapporteur	M. LEFEBVRE
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain LEFEBVRE, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui informe le Bureau de la Communauté des évolutions intervenue depuis le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 13 février dernier.

## 10. Questions diverses